

Travaux d'amélioration du fonctionnement hydromorphologique du lit naturel de la Rance au niveau de la Ville-ès-Neveu

Réunion publique du 14/05/2019

Synthèse des échanges

Présents : cf. scan de la feuille d'émargement

Excusé(e)s : Mme HEDE Françoise, maire de Tréfumel et les représentant d'un collectif d'agriculteurs et de riverains : M. BAZY Yves, M. BERNARD Hervé, M. LIY Eric, Mme SAUDRAIS Marie-Laure, M. René-Pierre HEDE, M. BAZY Emmanuel, M. PAULET Augustin.

Proposée par Dinan Agglomération, la réunion vise à apporter des éléments d'informations plus lisibles, voir complémentaires aux agriculteurs et riverains ayant déposés des remarques sur le registre d'enquête, de manière à clarifier les objectifs et impacts du projet.

> Contexte, enjeux & objectifs / Principes, résultats attendus et impacts du projet

Au préalable, il est évoqué les éléments qui ont aboutit à la genèse du projet : Rance chenalisée dégradée, ancien bras présentant des fortes potentialités biologiques et répartition des débits non fonctionnels.

Les enjeux du projet concernent notamment l'amélioration de l'état écologique des masses d'eau, la restauration de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques.

Les objectifs du projet sont rappelés et présentés comme étant **des conditions** *sine qua non* **validées collectivement** ; à savoir :

- La remise en eau du vieux lit naturel de la Rance dès les débits d'étiage ;
- Le maintien d'un débit suffisant pour les besoins en prélèvements pour l'irrigation sur la Rance chenalisée ;
- Le non-débordement du vieux lit naturel de la Rance pendant les phases de turbinage hydro-électrique ;
- Le maintien du lit chenalisé comme évacuateur principal des crues.

Eléments d'échanges

> Gestion du barrage hydro-électrique de Rophémel

Des demandes de gestion des inondations par la réalisation de creux préventifs sur le barrage de Rophémel est demandé. Un éclairage sur les protocole et récurrence des lâchers de turbinage du barrage hydro-électrique de Rophémel est également souhaité.

Focus sur l'irrigation

L'usage « irrigation » sera assuré dans la conduite de ce projet, au regard des besoins autorisés. Ces besoins ont été déterminés par la DDTM22 selon les périodes d'irrigations, le nombre de préleveurs et les arrangements entre eux. Une marge a été prévue dans le cadre du projet par rapport au 70 l/s arrêté ; à savoir un maintien de 80 l/s dans la Rance chenalisée. De plus, le rehaussement du radier existant sur la Rance chenalisée, au niveau de la diffluence, est



modulable. De ce fait, l'échancrure prévue dans cet aménagement, destinée à faire transiter les 80 l/s, pourra toujours être redimensionné selon les besoins.

En mesure connexe, il est également évoqué la possibilité de permettre aux exploitants concernés de modifier les points de prélèvements des irrigants.

Des échanges sur les évolutions du climat invite les participants à se poser la question du manque d'eau et de la gestion de la ressource. Faudra t'il y pallier dans les années à venir par la création de bassins d'irrigation ?

Focus sur l'entretien de la Rance naturelle

Le constat du manque d'entretien de la Rance Naturelle est posé. Compte-tenu de sa morphologie, ce bras est sensible au colmatage, à la formation d'embâcles et atterrissements, au développement excessif de la végétation en pied de berge et dans le lit du cours d'eau.

Des travaux d'entretien de la ripisylve et de gestion des embâcles sur la Rance Naturelle ont été réalisés en 2015 et 2016, préalablement à la remise en eau de cette dernière.

La remise en eau de ce bras et les crues morphogènes qui suivront la réalisation du projet devront permettre de freiner la reprise des végétaux, de limiter la génération des embâcles et le développement des atterrissements ainsi que d'autocurer le cours d'eau.

Pour accompagner le projet, il est demandé un « coup de pouce » supplémentaire de la collectivité pour ré-intervenir sur l'entretien. Il est précisé que l'entretien devra être plus courant dans la Rance Naturelle par les riverains et pêcheurs.

Une formation à la gestion du site sera proposée aux exploitants et propriétaires riverains concernés pour les guider sur les bonnes pratiques d'entretien des berges et du lit du cours d'eau, ceci, en présence de l'AFB.

> <u>Autres remarques</u>

Il est précisé que les partenaires institutionnels (AFB: Agence Française de la Biodiversité, FDPPMA22 & le SAGE « Rance-Frémur-Baie de Beaussais ») ont effectué une instruction technique du projet et ont donné un « feu vert » sur ce dernier.

Le nettoyage des passages busés de la Rance Naturelle n'a pas été précisé dans le dossier d'enquête publique. Il est confirmé que cela a été pris en compte dans le cahier des charges des travaux.